



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réservistes

Question écrite n° 59333

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les délais excessifs de paiement de leurs soldes aux réservistes militaires, qui sont un problème permanent. Alors que les forces armées devraient régler ces soldes dans les mêmes délais que ceux applicables aux militaires d'active, il y a là un dossier qui doit recevoir une solution, car les délais actuels pénalisent particulièrement les réservistes ayant des revenus modestes et qui sont la plupart du temps des militaires du rang. Il lui demande quelles sont les perspectives en matière de raccourcissement de ces délais de paiement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59333

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9145

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)